Modern Leasing

(Filiale de la Banque de l'Habitat)

Société Anonyme au capital de 35 000 000 dinars divisé en 7 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège Social : Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Tél: 71 189 700 Fax: 71 949 335
Registre de Commerce : B137061997

Modern Leasing est notée sur l'échelle nationale, BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 02 août 2016. Cette notation a été confirmée le 04 janvier 2018.

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « MODERN LEASING SUBORDONNE 2018-1 » DE 15 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 25 000 000 DINARS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Prix d'émission : 100 DT

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,00% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,25%	Constant par 1/5ème à partir de la 3ème année

L'OBLIGATION SUBORDONNE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION

La présente émission de Modern Leasing a reçu la note BB (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 20/02/2018

Visa N°18 / 0995 **du** 27 FEV. 2018 **du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi N°94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable chargé de l'information:

Monsieur Badreddine Chahed - Chef de Département Contrôle de Gestion
Adresse : Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Tel : 71 189 700 / 71 189 726 Fax : 71 949 335 E-mail : Badreddine.Chahed@ModernLeasing.com.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

BH INVEST
Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 3ème Etage Centre Urbain Nord 1003 - Tunis
Tel : 31 389 800 Fax :71 948 512 E-mail: bhinvest@bhinvest.com.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « Modern Leasing 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 018/001 en date du 30/01/2018. Il doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence « Modern Leasing 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de Modern Leasing -Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène , de la BH INVEST-Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1003 Tunis et sur les sites Internet du CMF: www.cmf.tn, de Modern Leasing : www.modernleasing.com.tn et de la BH INVEST : www.bhinvest.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

الهيئة العامة للسوق المالية تونس TUNIS Conseil du Marché Financier

Février 2018

SOMMAIRE

Flash – Emprunt Obligataire Subordonné "Modern Leasing Subordonné 2018-1" 3

Chapitre 1. Responsables de la Note d'Opération……..... 7

1-1 Responsable de la note d'opération……. 7

1-2 Attestation du responsable de la note d'opération……..……... 7

1-3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération……..... 7

1-4 Responsable de l'information……... 8

Chapitre 2. Renseignements Concernant l'Opération……..... 9

2-1 Renseignements relatifs à l'émission……..... 9

2-1-1 Décision à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire …….…….. 9

2-1-2 Renseignements relatifs à l'opération…….……. 9

2-1-3 Période de souscription et de versement ……..……...… 10

2-1-4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public……..... 10

2-1-5 But de l'émission……..…… 10

2-2 Caractéristiques des titres émis……..……..... 10

2-2-1 Nature, forme et délivrance des titres…….…… 10

2-2-2 Prix de souscription de l'émission ……..…….. 11

2-2-3 Date de jouissance en intérêts…….. 11

2-2-4 Date de Règlement…….…….. 11

2-2-5 Taux d'intérêt……..……..... 11

2-2-6 Intérêts…… 12

2-2-7 Amortissement et remboursement ……..…… 12

2-2-8 Prix de remboursement…….……..... 15

2-2-9 Paiement……...……...…… 15

2-2-10 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle.……..... 16

2-2-11 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné……..……..... 16

2-2-12 Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang……... 17

2-2-13 Garantie ……...……..…… 17

2-2-14 Mode de placement……...…. 17

2-2-15 Notation ……..... 18

2-2-16 Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnés…..... 22

2-2-17 Fiscalité des titres…….…. 22

2-3 Renseignements Généraux……..……..... 22

2-3-1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations…..…… 22

2-3-2 Marché des titres……..……...…. 23

2-3-3 Prise en charge par la Tunisie Clearing……..……..……..... 23

2-3-4 Tribunaux compétents en cas de litige…….……...…. 23

2-4 Facteurs de risques liés aux obligations subordonnées…….. 23

2-4-1 Nature du titre……..…… 23

2-4-2 Qualité de crédit de l'émetteur……..…….. 23

2-4-3 Le marché secondaire…….……. 24

2-5 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné…...…… 24

Bulletin de souscription……... 26

Flash –Emprunt Obligataire Subordonné "Modern Leasing Subordonné 2018-1"

L'emprunt obligataire subordonné "Modern Leasing subordonné 2018-1" est émis pour un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 dinars, divisés en 150 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 250 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.
Il est réparti en deux catégories qui se présentent comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,25%	Constant par 1/5ème à partir de la 3ème année

- **Dénomination de l'emprunt** : « Modern Leasing Subordonné 2018-1 »

- **Montant** : 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 dinars.

- **Nominal** : 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Nombre d'obligations** : 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 250 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories susmentionnées. Le nombre d'obligations subordonnées par catégorie sera défini ultérieurement en fonction du choix des souscripteurs.

- **Forme des obligations** : Les obligations subordonnées sont nominatives.

- **Prix d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.
  Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/04/2018** et ce même en cas de prorogation de cette date.

- **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
  - Catégorie A : d'une durée de 5 ans à un taux fixe de 8,00% et/ou variable de TMM +2,30% l'an;
  - Catégorie B : d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce à un taux fixe de 8,25% l'an.

- **<u>Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)</u>** :

  - Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
  - Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **<u>Marge actuarielle (Taux variable) :</u>**
  - Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,30%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **<u>Durée totale</u>** : Les obligations subordonnées sont émises pour une période totale de **5 ans** pour la catégorie **A** et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la catégorie **B**.

- **<u>Durée de vie moyenne</u>** : **3 ans** pour la catégorie **A** et de **5 ans** pour la catégorie **B**.

- **<u>Duration (taux fixe)</u>** : **2,720 ans** pour la catégorie **A** et **4,238 ans** pour la catégorie **B**.

- **<u>Amortissement</u>** : Toutes les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation subordonnée. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2025**.

- **<u>Souscriptions et versements</u>** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **14/03/2018** aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse, sis à Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

- **<u>Clôture des souscriptions</u>** : Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/03/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **30/04/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations subordonnées.

  En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars, à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/04/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.
  En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars, à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/04/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/05/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

  Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 avril** de chaque année.
  Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/04/2019** pour toutes les catégories.
  Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2019** pour la catégorie A et le **30/04/2021** pour la catégorie B.
  Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués par les dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Notation de l'emprunt** : La note attribuée par Ficth Rating à l'emprunt subordonné "Modern Leasing Subordonné 2018-1" est BB (tun) en date du 20/02/2018.

- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations**: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Modern Leasing Subordonné 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BH INVEST , intermédiaire en bourse.
  L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Modern Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse BH INVEST, de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge par la Tunisie Clearing** : Modern Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné "Modern Leasing Subordonné 2018-1" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.

- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- **<u>Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :</u>** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

  - Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**Clause de subordination**).

  - Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

  En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

  - Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Chapitre 1. Responsables de la Note d'Opération

1-1 Responsable de la note d'opération

Monsieur Habib El Amri
Directeur Général de Modern Leasing

1-2 Attestation du responsable de la note d'opération

"A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

Le Directeur Général de Modern Leasing
Habib El Amri

MODERN LEASING
Tél: 71.189.700
Fax: 71.949.335

1-3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

" Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. "

BH INVEST
La Directrice Générale
Sonia Ben Frej Larbi

BH INVEST
Immeuble Assurances SALIM Bloc A
3ème étage Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tél : 31.389.800
Fax: 71.948.512

Conseil du Marché Financier
TUNIS

1-4 Responsable de l'information

Monsieur Badreddine Chahed

Chef de Département Contrôle de Gestion

Adresse : Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 700 / 71 189 726

Fax : 71 949 335

E-mail : Badreddine.Chahed@ModernLeasing.com.tn

La Notice Légale est publiée au JORT N° 29 du 08/03/2018

Conseil du Marché Financier
Visa n° 18/0995 du 27 FEV. 2018
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Salah ESSAYEL

هيئة السوق المالية
تونس
TUNIS
Conseil du Marché Financier

Chapitre 2. Renseignements Concernant l'Opération

2-1 Renseignements relatifs à l'émission

2-1-1 Décision à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire

L'Assemblée Générale Ordinaire de Modern Leasing a décidé, lors de sa réunion tenue le 02/05/2017, d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite d'un montant de 50 000 000 de dinars dans un délai de 3 ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 20/02/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à maximum de 25 000 000 dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,25%	Constant par 1/5ème à partir de la 3ème année

2-1-2 Renseignements relatifs à l'opération

- **Montant :** Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 250 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.
  Le montant définitif de l'emprunt « Modern Leasing Subordonné 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Produit brut et net de l'emprunt subordonné** : le produit brut de l'emprunt est de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 dinars. Les frais de montage du dossier s'élèvent à 15 000 dinars, les commissions de placement s'élèvent à 0,75% du montant de l'emprunt soit 187 500 dinars, les commissions de gestion s'élèvent à 2 000 dinars par an pour toute la durée de vie de l'emprunt soit 14 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 13 500 dinars, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 20 250 dinars, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt sont de l'ordre de 32 443 dinars*, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc… sont estimés à 5 000 dinars, soit un total de frais approximatifs de 287 693 dinars et un produit net de l'emprunt de 24 712 307 dinars.

En DT

Désignation	Montant global	Montant par obligation
Produit brut	**25 000 000**	**100,000**
Total des frais**	**287 693**	**1,151**
Produit net	**24 712 307**	**98,849**

** Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 5 000 000 dinars à taux fixe (catégorie A), 5 000 000 dinars à taux variable (catégorie A) et 15 000 000 dinars à taux fixe (catégorie B).*

*** Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 25 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.*

2-1-3 Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/03/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **30/04/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 dinars) est intégralement souscrit.
Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars, à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/04/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.
En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars, à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/04/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/05/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-1-4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/03/2018** aux guichets de la BH INVEST sise à l'Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

2-1-5 But de l'émission

Le but de la présente émission est de :
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la société en adossant des ressources longues à des emplois longs ;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la société.

2-2 Caractéristiques des titres émis

2-2-1 Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « Modern Leasing Subordonné 2018-1 ».

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations subordonnées sont nominatives.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 17).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du

17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance page 17).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, BH INVEST.

2-2-2 Prix de souscription et d'émission

Le prix d'émission est de 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

2-2-3 Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2018** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

2-2-4 Date de Règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2-2-5 Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,30% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2-2-6 Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **30 avril** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **30/04/2023** pour la catégorie A et le **30/04/2025** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 25 000 000 dinars :

Le montant total des intérêts serait de 6 000 000 DT si l'emprunt obligataire subordonné était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A au taux fixe de 8,00%.
S'il était souscrit dans sa globalité à la catégorie A au taux variable de TMM+2,30% (en considérant un taux nominal de 4,962% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de février 2017 au mois de janvier 2018, soit 7,262% majorée de 2,30%, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à 5 446 500 DT.

Le montant total des intérêts serait de 10 312 500 DT si l'emprunt obligataire subordonné était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux fixe de 8,25%.

2-2-7 Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt obligataire subordonné sera amorti en totalité le **30/04/2023** pour la catégorie A et le **30/04/2025** pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM publié par la BCT.
Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majoré d'une marge de 2,30% (soit la moyenne des TMM + 2,30%) pour la catégorie A. Pour les besoins de calcul, l'émetteur a retenu comme taux, la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de février 2017 au mois de janvier 2018) soit 4,962% majorée de 2,30%, soit 7,262% pour la catégorie A.
Pour les besoins de la simulation, ces taux ont été figés à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Montant de l'emprunt : 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 dinars.

Nombre d'obligations : 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 250 000 obligations subordonnées.

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars.

Date unique de jouissance servant de base pour les besoins de cotation en bourse : **30/04/2018**.

Date du premier paiement des intérêts : **30/04/2019** Pour les deux catégories.

Date de la première échéance en capital :

- Catégorie A : **30/04/2019**.
- Catégorie B : **30/04/2021**.

Date de la dernière échéance :

- Catégorie A : **30/04/2023**.
- Catégorie B : **30/04/2025**.

Taux d'intérêt nominal :

- Catégorie A : Un taux fixe de 8,00% brut l'an et/ou variable (TMM +2,30%), soit 7,262%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de février 2017 au mois de janvier 2018) majoré de 2,30% (à titre indicatif) ;
- Catégorie B : Un taux fixe de 8,25% brut l'an.

Amortissement :

- Catégorie A : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20D par obligation subordonnée ;
- Catégorie B : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20D par obligation subordonnée.

Définition du TMM

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Evolution du TMM durant les cinq dernières années :

En %	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Janvier	4,11	4,71	4,89	4,25	4,26	5,53
Février	4,20	4,68	4,80	4,22	4,29	
Mars	4,33	4,72	4,82	4,20	4,29	
Avril	4,70	4,72	4,80	4,24	4,41	
Mai	4,69	4,70	4,77	4,25	4,83	
Juin	4,74	4,78	4,80	4,21	4,94	
Juillet	4,73	4,98	4,78	4,32	5,15	
Août	4,75	4,94	4,75	4,20	5,19	
Septembre	4,72	4,92	4,77	4,26	5,22	
Octobre	4,66	4,93	4,75	4,33	5,23	
Novembre	4,75	4,93	4,30	4,23	5,23	
Décembre	4,74	4,88	4,28	4,26	5,23	

Source : BCT

Tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire « Modern Leasing Subordonné 2018-1 »

Pour toutes les catégories, on suppose que le montant global souscrit est de 25 000 000 dinars

- **Catégorie A :**

✓ ***Tableau d'amortissement de la catégorie A à taux fixe : Taux 8,00% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe***

(en dinars)

Echéance	Valeur	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	25 000 000				
2019		5 000 000	20 000 000	2 000 000	7 000 000
2020		5 000 000	15 000 000	1 600 000	6 600 000
2021		5 000 000	10 000 000	1 200 000	6 200 000
2022		5 000 000	5 000 000	800 000	5 800 000
2023		5 000 000	-	400 000	5 400 000
Totaux		**25 000 000**		**6 000 000**	**31 000 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie A à taux fixe : 8,00%

(en dinars)

Echéance	Valeur	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	100				
2019		20	80	8,000	28,000
2020		20	60	6,400	26,400
2021		20	40	4,800	24,800
2022		20	20	3,200	23,200
2023		20	-	1,600	21,600
Totaux		**100**		**24,000**	**124,000**

✓ ***Tableau d'amortissement de la catégorie A à taux variable : 7,262% (à titre indicatif) en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux variable***

(en dinars)

Echéance	Valeur	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	25 000 000				
2019		5 000 000	20 000 000	1 815 500	6 815 500
2020		5 000 000	15 000 000	1 452 400	6 452 400
2021		5 000 000	10 000 000	1 089 300	6 089 300
2022		5 000 000	5 000 000	726 200	5 726 200
2023		5 000 000	-	363 100	5 363 100
Totaux		**25 000 000**		**5 446 500**	**30 446 500**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie A à taux variable de TMM+2,30% soit 7,262% (à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Valeur	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	100				
2019		20	80	7,262	27,262
2020		20	60	5,810	25,810
2021		20	40	4,357	24,357
2022		20	20	2,905	22,905
2023		20	-	1,452	21,452
Totaux		**100**		**21,786**	**121,786**

- **Catégorie B :**

✓ ***Tableau d'amortissement de la catégorie B à taux fixe : 8,25% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux fixe***

(en dinars)

Echéance	Valeur nominale	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	25 000 000				
2019		-	25 000 000	2 062 500	2 062 500
2020		-	25 000 000	2 062 500	2 062 500
2021		5 000 000	20 000 000	2 062 500	7 062 500
2022		5 000 000	15 000 000	1 650 000	6 650 000
2023		5 000 000	10 000 000	1 237 500	6 237 500
2024		5 000 000	5 000 000	825 000	5 825 000
2025		5 000 000	-	412 500	5 412 500
Totaux		**25 000 000**		**10 312 500**	**35 312 500**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie B à taux fixe : 8,25%

(en dinars)

Echéance	Valeur nominale	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	100				
2019		-	100	8,250	8,250
2020		-	100	8,250	8,250
2021		20	80	8,250	28,250
2022		20	60	6,600	26,600
2023		20	40	4,950	24,950
2024		20	20	3,300	23,300
2025		20	-	1,650	21,650
Totaux		**100**		**41,250**	**141,250**

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 25 000 000 dinars.

Modern Leasing s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 25 000 000 dinars.

2-2-8 Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

2-2-9 Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 avril** de chaque année. Le 1er paiement en intérêt aura lieu le **30/04/2019** pour toutes les catégories.

Pour la catégorie A, le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2019**.

Pour la catégorie B, le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2-2-10 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

- **Taux de rendement (souscription à taux fixe)** :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de **8,00%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.
La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018, qui est égale à **4,962%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,262%** pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie A et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2-2-11 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

- **Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Modern Leasing Subordonné 2018-1» sont émises selon deux catégories :
  - une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
  - une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

- **Durée de vie moyenne**: Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

- **Duration** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante:

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^{T} t.\,Ft / (1+i)^t\right) / \sum_{t=1}^{T} Ft / (1+i)^t$$

où:
• T est le nombre de périodes
• Ft est le flux de la période t
• i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,720 années** pour la catégorie A et **4,238 années** pour la catégorie B.

2.2.12 Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/01/2018 sous le n°18-001. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2-2-13 Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

2-2-14 Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées p 23).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

2-2-15 Notation

- **Notation de la société**

Modern Leasing est notée sur l'échelle nationale, BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 02 août 2016. Cette notation a été confirmée le 04 janvier 2018.

Les notes nationales attribuées à Modern Leasing reflètent le soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire majoritaire, la Banque de l'Habitat.

- **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 20/02/2018.

Signification des notes nationales

BBB- (tun) à long terme: Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financière pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notée dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F3 (tun) à court terme : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que les créances notées dans les catégories supérieures.

La note BB(tun) à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou de conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

Modern Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière une fois par an.

60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 20 Février 2018

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	: Modern Leasing
Désignation de l'émission	: « Modern Leasing Subordonné 2108-1 »
Montant	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 25 000 000 dinars répartis en deux catégories : A et B
Prix d'émission unitaire	: 100 dinars
Taux Nominal (A)	: 8,00% l'an ou variable à TMM+2,30% brut l'an
Taux Nominal (B)	: 8,25% l'an
Durée (A)	: 5 ans
Durée (B)	: 7 ans dont deux années de grâce
Amortissement (A)	: Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la 1ère année.
Amortissement (B)	: Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la 3ème année.
Note de l'émission	: 'BB(tun) '

Cette notee est publiée et mise à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères

et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

E. Dupont

Eric Dupont
Senior Director

FitchRatings
KNOW YOUR RISK

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2-2-16 Organisation de la représentation des obligataires subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2-2-17 Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposables les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2-3 Renseignements Généraux

2-3-1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt subordonné « Modern Leasing Subordonné 2018-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BH INVEST, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

2-3-2 Marché des titres

Il existe à fin décembre 2017, un emprunt obligataire en cours émis par l'émetteur qui est coté sur le marché obligataire. Il s'agit de « Modern Leasing 2012 » (7 ans dont 2 années de franchise, 6,50% brut l'an).

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Modern Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse la BH INVEST de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt obligataire subordonné "Modern Leasing subordonné 2018-1" au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2-3-3 Prise en charge par Tunisie Clearing

Modern Leasing s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Modern Leasing Subordonné 2018-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2-3-4 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2-4 Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.4.1 - Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 17**).

2.4.2 - Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.4.3 - Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2-5 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Bulletins de souscription

Modern Leasing

Société Anonyme au capital de 35 000 000 dinars divisé en 7 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Registre de Commerce : B137061997
Siège Social : Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène
Tél: 71 189 700 Fax: 71 949 335
Statuts déposés aux greffes du tribunal de première instance de Tunis, le 10/04/1997
Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. La société peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Modern Leasing est notée sur l'échelle nationale, BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 02 août 2016. Cette notation a été confirmée le 04 janvier 2018.

Emprunt Obligataire subordonné "Modern Leasing Subordonné 2018-1"
De 15 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être porté à 25 000 000 dinars divisé en 250 000 obligations subordonnées de 100 dinars chacune
Emis Par Appel Public à l'Epargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,25%	Constant par 1/5ème à partir de la 3ème année

La présente émission de Modern Leasing a obtenu la note BB(tun) en date du 20/02/2018
Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02/05/2017
Délibération du Conseil d'Administration du 20/02/2018
Visa du Conseil du Marché Financier ..... **N° 18/0995** ..... **du** ..... **27 FEV. 2018**
Notice légale publiée au JORT N° 29 du 08/03/2018

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s)

Nom&Prénom[1] : ☐ Mme ☐Mlle ☐ Mr .....
Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° ..... Délivré le : ..... / ..... / .....
Profession/activité : .....
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont une **copie originale ou conforme est jointe à la présente**

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐Mlle ☐ Mr
Nom&Prénom[1] : .....
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° ..... Délivré le : .... / ... / .....

Personne Morale :
Raison sociale : .....
N° du R.C : .....
Matricule Fiscale : .....

Profession/activité :
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Déclare (ons) souscrire à :
- .....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 8,00%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné «Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,30 %; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie B au taux d'intérêt de 8,25% ; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 avril 2018** seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Les intérêts seront réglés le **30 avril** de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du **30 avril 2018** et sont remboursables :
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Modern Leasing 2018» et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Modern Leasing Subordonné 2018-1» et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)[2] :

☐ En espèces

☐ Par chèque n°..... Tiré sur : ..... Agence : .....

☐ Par virement en date du. ..... effectué sur mon (notre) compte n°.....ouvert chez ..... agence.....

La somme de (en toutes lettres) .....représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 8,00%; durée 5 ans ;
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,30%; durée 5 ans ;
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 8,25% ; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez[3] .....en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche[4]
A ....., le .....
Signature

[1] Cocher la case correspondante
[2] Remplir la ligne appropriée
[3] Indiquer le nom du dépositaire
[4] Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

هيئة السوق المالية تونس TUNIS Conseil du Marché Financier

copie

Modern Leasing

Société Anonyme au capital de 35 000 000 dinars divisé en 7 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Registre de Commerce : B137061997
Siège Social : Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène
Tél: 71 189 700 Fax: 71 949 335
Statuts déposés aux greffes du tribunal de première instance de Tunis, le 10/04/1997
Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. La société peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Modern Leasing est notée sur l'échelle nationale, BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 02 août 2016. Cette notation a été confirmée le 04 janvier 2018.

Emprunt Obligataire subordonné "Modern Leasing Subordonné 2018-1"
De 15 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être porté à 25 000 000 dinars divisé en 250 000 obligations subordonnées de 100 dinars chacune
Emis Par Appel Public à l'Epargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,25%	Constant par 1/5ème à partir de la 3ème année

La présente émission de Modern Leasing a obtenu la note BB(tun) en date du 20/02/2018
Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02/05/2017
Délibération du Conseil d'Administration du 20/02/2018
Visa du Conseil du Marché Financier ..... #18/0995 ..... **du** ..... 27 FEV. 2018 .....
Notice légale publiée au JORT N °29 du 08/03/2018

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s)

Nom&Prénom[1] : ☐ Mme ☐Mlle ☐ Mr .....
Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° ..... Délivré le : ..... / ..... / .....
Profession/activité : .....
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont une **copie originale ou conforme est jointe à la présente**

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐Mlle ☐ Mr
Nom&Prénom[1] : .....
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° ..... Délivré le : .... / ... / .....

Personne Morale :
Raison sociale : .....
N° du R.C : .....
Matricule Fiscale : .....

Profession/activité :
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Déclare (ons) souscrire à :
- .....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 8,00%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné «Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,30 %; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie B au taux d'intérêt de 8,25% ; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 avril 2018** seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Les intérêts seront réglés le **30 avril** de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du **30 avril 2018** et sont remboursables :
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Modern Leasing 2018» et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Modern Leasing Subordonné 2018-1» et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)[2] :

☐ En espèces

☐ Par chèque n°..... Tiré sur : ..... Agence : .....

☐ Par virement en date du. ..... effectué sur mon (notre) compte n°.....ouvert chez ..... agence.....

La somme de (en toutes lettres) .....représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 8,00%; durée 5 ans ;
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,30%; durée 5 ans ;
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « Modern Leasing Subordonné 2018-1» de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 8,25% ; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez[3] .....en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche[4]
A ....., le .....
Signature

[1] Cocher la case correspondante
[2] Remplir la ligne appropriée
[3] Indiquer le nom du dépositaire
[4] Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

هيئة السوق المالية تونس TUNIS Conseil du Marché Financier